EXTRAIT DU **REGISTRE**
DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
De la COMMUNE d'EYZERAC
Séance du 06 novembre 2026
Délibération 2026-53

Par suite d'une convocation en date du 23 octobre 2026, les membres composant le conseil municipal d'Eyzerac se sont réunis en salle du conseil, le 06 novembre 2026 à 20h30 sous la présidence de Monsieur BOST Claude, maire,

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 12

Présents : Mesdames et Messieurs BOST Claude, LATOUR Françoise, LACOSTE Eric, BAPPEL Annick, LAMBERT Jean-Pierre, REYDY Martine, RAT Catherine, BORDE Christophe, COUTANT HUPPE Sophie, PRATIQUE Emilie, LAFON Rémy, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.
Représentés : FROIDEFOND Olivier
Absents excusés : FROIDEFOND Olivier, GAILLARD Marlène, FONCY Guillaume, TARRADE Simon,
Absents non excusés :
Monsieur BOST Claude, maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du conseil,
Madame BAPPEL Annick a été élue secrétaire de séance.

Objet : Révision des tarifs de location des bâtiments communaux

Vu la délibération 2014-40 en date du 12 septembre 2014 fixant les tarifs de location de la halle de sport,
Vu le tableau des tarifs de location de la halle de sport présenté ci-dessous,

LOCATAIRE	TARIF HORAIRE	
	Sans Chauffage	Avec Chauffage
Associations Eyzeracoises	Gratuite	Gratuite
Associations hors commune	10 euros	20 euros
Associations sportives (longues périodes)	A définir avec le club suivant le temps d'occupation. Convention entre la Commune et l'association sportive	

Vu la délibération 2015-56 en date du 27 novembre 2015 fixant les tarifs de location de la salle de convivialité,
Vu le tableau des tarifs de location de la salle de convivialité présenté ci-dessous,

	1 jour de location		Week end	
	Salle de réception	Avec extension	Salle de réception	Avec extension
Habitants d'Eyzerac	80.00 €	100.00€	120.00 €	150.00 €
Extérieurs d'Eyzerac	120.00 €	150.00 €	180.00 €	220.00 €
Associations municipales	Gratuit		Gratuit	
Associations extérieures (sans utilisation de la cuisine)	50.00 €	70.00 €	100.00 €	140.00 €
Association extérieures avec utilisation de la cuisine)	80.00 €	100.00 €	160.00	200.00 €
Forfait chauffage	30.00 €		60.00 €	
Vaisselle	40.00 €			
Caution bâtiment et matériel	400.00 €			
Vidéo projecteur	10.00 €			

Vu la délibération 2025-28 en date du 12 septembre 2025 fixant les tarifs de location du local associatif,
Vu le tableau des tarifs de location du local associatif présenté ci-dessous,

LOCAL ASSOCIATIF		
	Tarif par jour de location	Caution
Habitants de la commune	**10 €**	**200 €**
Associations de la commune		

AR Prefecture
024-212401715-20261106-DELIB_202653-DE
Reçu le 07/11/2026

EXTRAIT DU **REGISTRE**
DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
De la COMMUNE d'EYZERAC
Séance du 06 novembre 2026
Délibération 2026-53

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur l'augmentation des tarifs de chaque bâtiment à compter du 1er janvier 2027, comme suit :

LOCATION GYMNASE		
LOCATAIRE	**TARIF HORAIRE**	
	Sans Chauffage	**Avec Chauffage**
Associations Eyzeracoises	Gratuite	Gratuite
Associations hors commune	12 euros	24 euros
Associations sportives (longues périodes)	A définir avec le club suivant le temps d'occupation. Convention entre la Commune et l'association sportive	

SALLE DE CONVIVIALITE				
	1 jour de location		**Week end**	
	Salle de réception	Avec extension	Salle de réception	Avec extension
Habitants d'Eyzerac	90 €	110 €	135 €	165 €
Extérieurs d'Eyzerac	135 €	165 €	200 €	240 €
Associations municipales	Gratuit		Gratuit	
Associations extérieures (sans utilisation de la cuisine)	55 €	80 €	110 €	155 €
Association extérieures avec utilisation de la cuisine)	90 €	110 €	180 €	220 €
Forfait chauffage	40 €		80 €	
Vaisselle	40 €			
Vidéo projecteur	10 €			

LOCAL ASSOCIATIF			
	Habitants de la commune	Habitants hors commune	Association de la commune
Tarif par jour de location	**12 €**	**20 €**	**GRATUIT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VALIDE Les tarifs tels que présentés pour une mise en place à compter du 1er janvier 2027

CHARGE Monsieur le Maire d'appliquer les modifications dans les conventions de location

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise en Préfecture le 07/11/2026
Publiée le

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le maire, Claude BOST

La secrétaire de séance,

AR Prefecture
024-212401715-20261106-DELIB_202653-DE
Reçu le 07/11/2026